

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Commune de Montbert

Par arrêté préfectoral n° 2015/BPUP/164 du 17 décembre 2015, a été prescrite l'enquête unique préalable à l'autorisation sollicitée par M. le président de la Communauté de communes de Grand-Lieu, Parc d'activités de Tournebride, 1 rue de la Guillauderie, CS 30003, 44118 La Chevrolière, concernant l'aménagement du parc d'activités de la Bayonne à Montbert, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6 et L.341-3 du code forestier.

En application de l'article L 123-6 du code de l'environnement, cette enquête unique portera :

- sur l'autorisation sollicitée au titre de la loi sur l'eau
- sur la demande de défrichement.

Cette enquête unique aura lieu du **lundi 18 janvier 2016 au jeudi 18 février 2016 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, dans la commune de Montbert.

M. René PRAT, retraité de l'armée, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Philippe PICQUET, directeur territorial au service urbanisme de la mairie de Nantes en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Les dossiers d'enquête seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Montbert où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre unique ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Montbert (rue de la mairie 44140).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de Montbert aux jours et heures suivants :

- le lundi 18 janvier 2016 de 9h00 à 12h00
- le mardi 26 janvier 2016 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 3 février 2016 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 12 février 2016 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 18 février 2016 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport unique et les conclusions -d'une part, au titre de la Loi sur l'Eau et d'autre part, au titre du défrichement- du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Montbert, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Communauté de communes de Grand-Lieu, Parc d'activités de Tournebride, 1 rue de la Guillauderie, CS 30003, 44118 La Chevrolière, téléphone : 02.51.70.91.11.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation unique au titre de la loi sur l'eau et du défrichement délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.